

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 11 avril 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
5 avril 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

59-2005
Maison de la poterie et retraitement de l'avenue du Monument à Saint Jean de Fos :
maîtrise d'ouvrage déléguée

L'an deux mille cinq, le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Jean Jaurès à Saint Pargoire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel-M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise – M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André — M. LASSALVY Christian –M. GOMEZ René –Mme BARRAL Hélène- M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. MANEIRO Charles - - Mme FOURNEL Michèle – M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. ASENSI Raphaël –M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie – M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée – M. RUIZ Jean-François – M. ASTIE Michel- M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard – Mme WETZEL Anne Marie - Mme GUERRE Nicole – M. PALOC Eric

Absents excusés : M. SALASC Philippe – M. JOVER Jean Marcel - M. POUJOL Robert – M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. - ROQUAIN Jean Michel

Absents : M. AGOSTINI Jean André – M. ARNAL Richard – Mme VIVEN Isabelle –M. TOURET Jean Louis

Monsieur Jean Marcel JOVER donne procuration à Monsieur André SIDERIS
Monsieur Gérard CABELLO donne procuration à Monsieur Charles MANEIRO
Monsieur Claude CARCELLER donne procuration à Madame Françoise MARTIN
Monsieur Jean Paul BELLOC donne procuration à Monsieur Manuel DIAZ
Madame Anne Marie WETZEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Monsieur Louis VILLARET, Président, explique que la commune de Saint-Jean-de-Fos a programmé les travaux de retraitement de l'Avenue du Monument et de d'aménagement d'une Maison de la Poterie.

Le retraitement de l'Avenue du monument participera à l'amélioration de la circulation dans le village et s'intègre dans la mise en œuvre de l'itinéraire de découverte de l'A750 « entre vignes et garrigues ».

Le projet de Maison de la Poterie, portée par la commune et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault depuis décembre 2000, a l'occasion de se réaliser dans le cadre d'un programme nouveau, depuis l'acquisition par la commune du dernier atelier de poterie du département.

L'ensemble des ces travaux, estimés à 2 280 000€, ont été validés dans le cadre de l'Opération Grand Site et devraient être subventionnés à hauteur de 74%.

La commune de Saint-Jean-de-Fos a programmé de réaliser ces investissements sur la période 2005-2006. Néanmoins, pour des raisons budgétaires et techniques, son conseil municipal du (date à définir) a souhaité que la Communauté de communes accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces opérations.

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes assurerait cette maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la convention ci-jointe, les plans de financement étant les suivants :

Maison de la Poterie

Coût des projets (en € HT)		Financement (en € HT)	
Maîtrise d'œuvre et honoraires divers	120 000	Etat – DRAC	58 500 <i>10,0000%</i>
Travaux	465 000	Union européenne	175 500 <i>30,0000%</i>
		Conseil Général	175 000 <i>30,0000%</i>
		Conseil Régional	58 500 <i>10,0000%</i>
Total	585 000	Total subventions	468 000 <i>80,0000%</i>
		Commune	117 000 <i>20,0000%</i>

Retraitement et mise en sécurité de l'avenue du Monument

Coût des projets (en € HT)		Financement (en € HT)	
Maîtrise d'œuvre et honoraires divers	120 000	Etat –FNADT	264 000 <i>20,0000%</i>
Travaux	1 200 000	Union européenne	396 000 <i>30,0000%</i>
		Conseil Général	132 000 <i>10,0000%</i>
		Conseil Régional	198 000 <i>15,0000%</i>
Total	1 320 000	Total subventions	990 000 <i>75,0000%</i>
		Commune	333 000 <i>25,0000%</i>

Le Conseil, Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement d'une maison de la poterie et de retraitement de l'Avenue du monument par la Commune de Saint-Jean-de-Fos.

D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération.

Fait à Gignac, le 13 avril 2005

Le Président

Louis Villaret